

(N^o 119.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la requête du Sieur *Pierre Amand Toilliez*, marchand de bestiaux à Lambusart Hainaut.)

(Voir le N^o 362, session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né en 1816 à Houdain, Département du Nord (France). Il est venu habiter la commune de Fleurus en 1835, et en 1839 il s'est fixé à Lambusart, qu'il habite encore aujourd'hui. Il a épousé une Belge, et en a trois enfants. Il fait le commerce de bestiaux avec avantage, et sa famille jouit d'une position aisée.

Les avis des autorités sont tous favorables à l'obtention de sa demande de naturalisation ordinaire, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 44 suffrages contre 4.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.